# BULLETIN DE RÉTRO INFORMATION

## 3ème trimestre 2019

## Veille et sécurité sanitaire

Le troisième trimestre 2019, n'a pas été une période estivale de tout repos concernant la veille sanitaire. En effet, l'augmentation très importante dès le mois de mai 2019 des signalements de rougeole dans la population Rom de la région nantaise a nécessité au cours de l'été 2019 des mesures de gestion immédiates et adaptées au risque important qui se profilait : l'extension d'une épidémie dans une population estimée à 2000 personnes, ainsi que dans la population générale compte tenu de la haute contagiosité de la rougeole.
Notre action a été possible grâce à l'alerte liée aux déclarations obligatoires.
La notion de maladie à déclaration obligatoire est définie par l'article L 3113-1 du code de la santé publique.
Font l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire par les médecins et les responsables des services et laboratoires de biologie médicale publics et privés :
1° les maladies qui nécessitent une intervention urgente locale, nationale ou internationale ;
2° les maladies dont la surveillance est nécessaire à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique.
Il est intéressant de mettre en perspective la réglementation d'une part et les actions qui en découlent d'autre part. Dans le domaine de la santé publique, notre information vient des « signalants » et elle détermine les mesures de prévention et de protection que nous devons à la population.

**Docteur Thierry LE GUEN**
**Responsable de département Veille Sanitaire et Situations Sanitaires Exceptionnelles de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire**

**CHIFFRE-CLÉ**
**en Pays de la Loire**

**505 signaux**

**reçus au 3ème trimestre 2019**

## FAMILLES DES SIGNAUX REÇUS

Les maladies à déclaration obligatoire (MDO) ont représenté près de la moitié des signaux reçus à l'ARS au cours du troisième trimestre 2019.

**NOMBRE DE SIGNAUX reçus à l'ARS - entre juillet et septembre 2019**

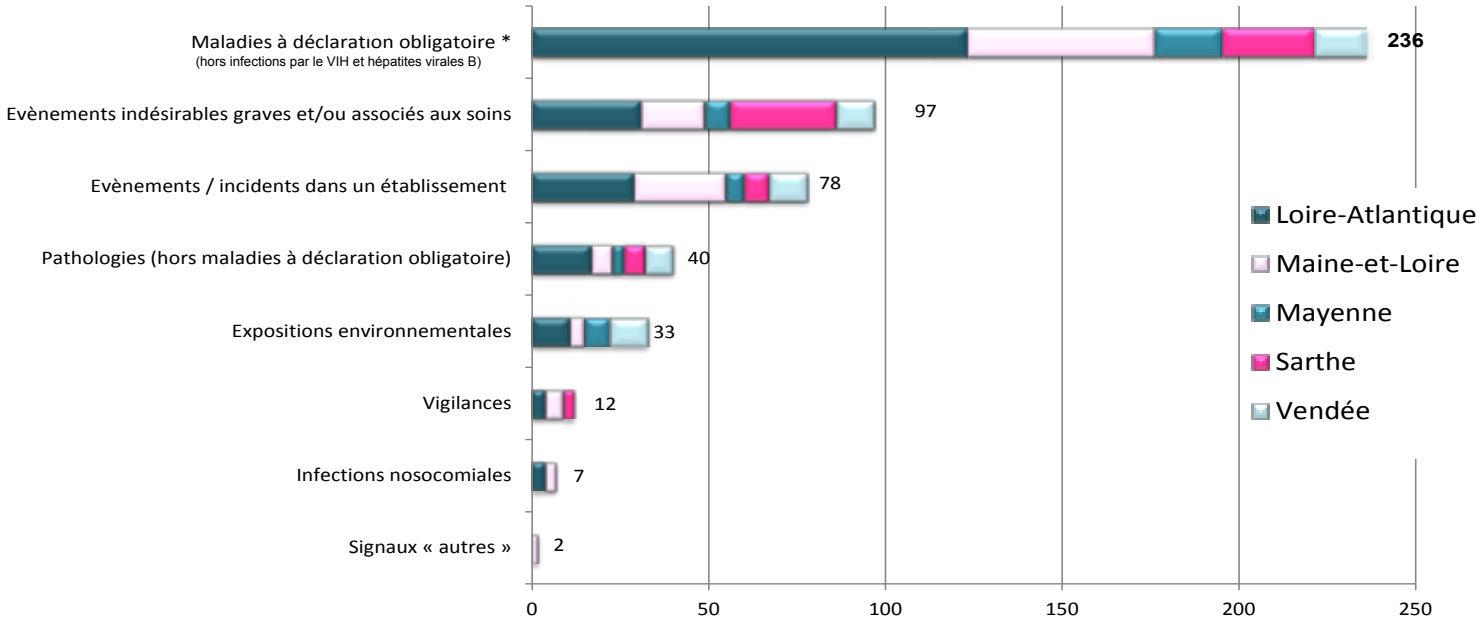

## FOCUS sur les MDO

La rougeole et la tuberculose ont été les MDO les plus fréquemment signalées à l'ARS au cours du deuxième trimestre 2019.

### PRINCIPALES MDO signalées à l'ARS - entre juillet et septembre 2019

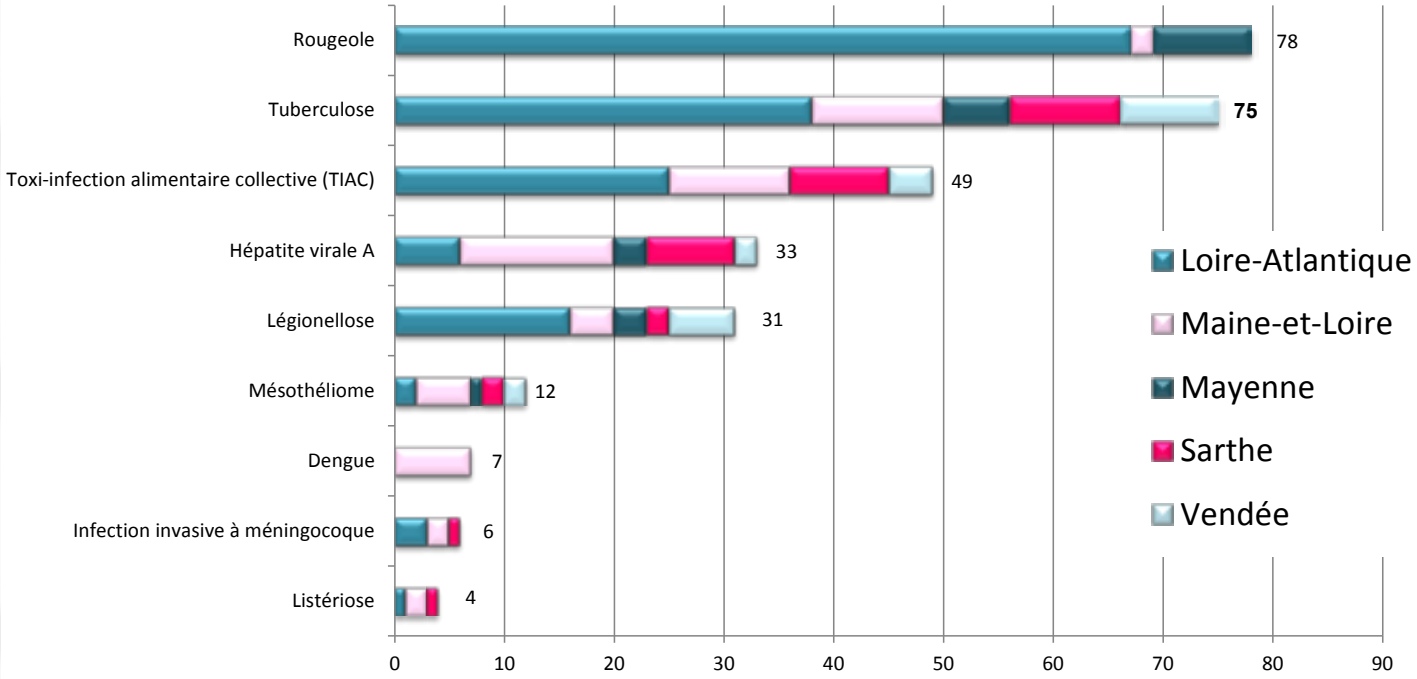


## CAMPAGNE DE VACCINATION EN RÉPONSE À UNE ÉPIDEMIE DE ROUGEOLE

Une épidémie de rougeole s'est déclarée dans la métropole nantaise, en lien avec des cas touchant la communauté Rom : 109 cas confirmés au sein de cette communauté ont été signalés à l'ARS entre mai et août 2019.

Comme pour tout signalement de rougeole, la Cellule de veille et d'alerte de l'ARS était en charge de l'investigation et de la recommandation de mesures de protection (vaccination ou dans certains cas immunoglobulines polyvalentes en intraveineuse). La communauté Rom présentait une vulnérabilité particulière vis-à-vis de la rougeole (insuffisance de la couverture vaccinale, population mouvante et nombreuses personnes à risque de rougeole grave) et des problématiques spécifiques ont été rencontrées (difficultés pour identifier le malade et son lieu de vie et nécessité de déplacement sur site avec interprétariat).

L'accélération de la diffusion de la rougeole a rapidement entraîné le dépassement des capacités régionales de réponse. Après concertation avec ses partenaires (CHU de Nantes, cellule régionale de Santé publique France, PMI et associations Saint-Benoît Labre, Romeurope, Médecins du Monde et les Forges Médiation), l'ARS a demandé la mobilisation de la réserve sanitaire pour faire face à cette situation préoccupante. Ainsi, 7 réservistes ont été mobilisés du 25 juin au 3 septembre (1 coordinateur et 2 équipes mobiles composées chacune de 1 médecin et de 2 infirmiers).

Grâce aux actions du CFPD et des réservistes, la vaccination a été proposée sur 35 terrains (dont 15 touchés par la rougeole). Les interventions sur les terrains ont donné lieu à 1 592 consultations (dont 1 422 effectuées par la réserve sanitaire) et à 1 319 vaccinations (dont 1 182 effectuées par la réserve sanitaire). L'objectif de la mission a été atteint puisque l'épidémie de rougeole s'est arrêtée (dernier cas signalé le 5 août dernier).

# FOCUS sur les Evènements Indésirables Graves (EIG) & Evènements Indésirables graves associés aux soins (EIAS, EIGS)

Au cours du troisième trimestre 2019, l'ARS a reçu 97 signalements d'évènements indésirables graves et/ou associés aux soins (EIG, EIAS, EIGS). Ces signalements étaient répartis au sein de la région comme suit : 31 évènements venant d'établissements de Loire-Atlantique, 30 pour la Sarthe, 18 pour le Maine-et-Loire, 11 pour la Vendée et 7 pour la Mayenne.

Après vérification et qualification par l'ARS, 47 évènements sont retenus comme graves et associés aux soins et sont en cours d'analyse approfondie par les établissements déclarants.

## LES CHUTES

Depuis le début de l'année, on recense 26 signalements de chutes graves, essentiellement chez les personnes âgées, soit près d'un quart des dossiers enregistrés au département Maitrise des risques en santé de l'ARS.

Elles sont survenues en Etablissement de santé (15), en EHPAD (6), en SSR (3), 1 en USLD et 1 en SSIAD. Dans 8 dossiers, la chute est survenue la nuit ; à 2 reprises la chute a eu lieu dans un escalier ; à 3 reprises, la chute a concerné des patients/résidents en fauteuil roulant.

L'évaluation du risque de chute, l'analyse des facteurs de risque, la prévention des récidives sont nécessaires pour alimenter les programmes de prévention des chutes.

**Pour aller plus loin :**

- Consulter le dossier de la HAS
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/Prevention_chutes_fiche.pdf

- Ne pas oublier d'analyser les risques liés aux traitements médicamenteux (iatrogénie) !
http://www.omedit-centre.fr/portail/gallery_files/site/136/2953/5062/9542.pdf

- Expérience Pare à chute, maîtriser le risque de chute ; document élaboré par l'ARS Ile-de-France dans le cadre de la campagne Pare à chute - 2016
https://www.iledefrance.ars.sante.fr/pare-chute-maitriser-le-risque-de-chute

## NATURE DES EIG / EIGS REÇUS

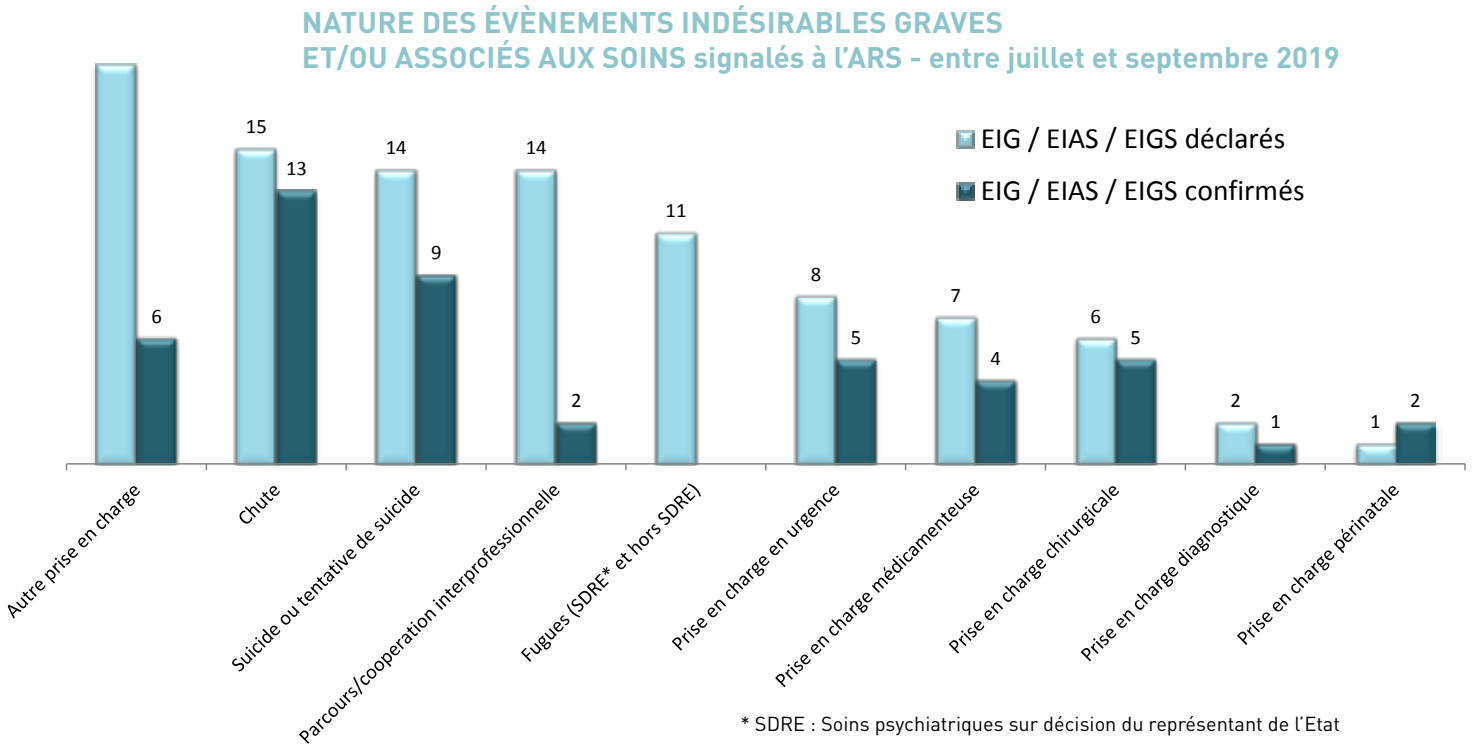


* SDRE : Soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat

**Pour signaler les**

## Maladies à Déclaration Obligatoire

**et les**

## Alertes Sanitaires

**0800 277 303 (24h/24h)**

**Mel : ars44-alerte@ars.sante.fr**

**Fax : 02 34 00 02 89 (24h/24h)**

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

**POUR SIGNALER LES**

**ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES :**

**https://signalement.social-sante.gouv.fr**

**accessible aux**

- **particuliers**
- **professionnels de santé**
- **autres professionnels**

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
Direction de la Santé Publique et Environnementale
17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES CEDEX 2
ars-pdl-dspe@ars.sante.fr

Retrouvez l'ARS Pays de la Loire sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr
et sur les réseaux sociaux

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Bulletin réalisé grâce à la participation de personnels de la Direction de la Santé Publique et Environnementale de l' ARS Pays de la Loire